Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_06-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 10 juillet 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni **au siège de la CCPBS** en présentiel,

**Le jeudi 16 juillet 2026 à 9 h 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- Mme Sonia BORDET, vice-présidente et maire, TRÉMÉOC
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. David LE BERRE, vice-président et maire, PENMARC'H
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire, PONT-L'ABBÉ
- M. Christian LOUSSOUARN, vice-président et maire, COMBRIT
- Mme Nathalie PÉRON, vice-présidente, PLOMEUR
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Excusés :

- M. Philippe KERAËL, vice-président, LOCTUDY
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Loïc LE FUR, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Daniel MAO, maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Sylvain COSNARD, maire, LOCTUDY
- M. Ronan CRÉDOU, maire, PLOMEUR
- M. Didier LE BLEIS, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON

Secrétaire de séance : Éric JOUSSEAUME

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services
M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_06-DE

| COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD | |
|---|---|
| Bureau communautaire du 16 juillet 2026 | N° Acte : B-2026-07-16-06 |
| Objet : Équipements cyclables, stationnement site de Tronoën - plan de financement prévisionnel | Classification : 7.10 – Divers |

Dans le cadre de sa fiche action « itinérance », la destination Quimper Cornouaille a lancé un axe d'accompagnement « Amélioration des services cyclables ». L'objectif est de soutenir le développement d'infrastructures cyclables attractives, connectées aux grands itinéraires régionaux, tout en intégrant des services complémentaires pour les usagers.

De par sa localisation sur la V45 la littorale et le long d'une boucle cyclotouristique créée par la CCPBS, la réhabilitation du parking dans le cadre de la revalorisation du site de Tronoën comprend des aménagements pour les cyclotouristes et les itinérants : box vélos, arceaux vélos, signalétique, table de pique-nique. À noter que les équipements feront partie du groupement de commande de la CCPBS.

Ainsi, un dossier de demande d'accompagnement pour le financement de ces équipements cyclables sur le site de Tronoën a été déposé auprès de la Destination Quimper Cornouaille et approuvé par le COPIL du 25 juin 2026.

Il s'agit donc d'adopter les plans de financement prévisionnels pour faire une demande de subvention à la région Bretagne dans le cadre des projets de développement de la Destination Quimper Cornouaille.

Plan de financement prévisionnel pour les équipements sur le site de Tronoën :

| Dépenses subventionnables (HT) en euros | | Recettes (HT) en euros | |
|---|---|---|---|
| 1 box vélo 2 places | 5 347 € | Auto-financement | 5 358,5 € |
| 6 arceaux vélo « espaces naturels » | 750 € | Région Bretagne (50 %) | 5 358,5 € |
| Signalétique vélo et pédagogique | 2 700 € | | |
| Tables de pique-nique | 1 920 € | | |
| TOTAL | 10 717 € | TOTAL | 10 717 € |

Considérant le montant des investissements à réaliser et les financements mobilisables ;

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L.52211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I au président et/ou au bureau ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2026-04-16-07 du 16 avril 2026 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le plan de financement prévisionnel relatif à l'installation d'équipements de stationnement vélos et mobiliers urbains sur le parking du site de Tronoën.

*Le président bénéficie d'une délégation du conseil communautaire pour solliciter la subvention auprès de la région.*

Pour extrait conforme,

Le président,
**Stéphane LE DOARÉ**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)